

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2015
20H00

L'an deux mil quinze, le sept octobre à vingt heures le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire

Membres élus : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Présents : MM. BARBE, BASSAN, BERTOLOTTI, DEWILDE, FEUVRIER, FRANIATTE, GOMES-PICART, HAGEN, HAZOTTE, HERGAT, TONNELIER, WOLTER

Procuration(s) : M. BACH à M. DEWILDE

Absent(s) : M. CORNIQUET, M. DROUARD

Le Conseil municipal a débattu des points suivants :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 2 septembre 2015
- Convention – contribution eaux pluviales
- Voyage scolaire – location de bus
- Versement d'une subvention au budget eau
- Décisions modificatives de budget
- Divers :
 - Remerciements pour subvention
 - Enquête sur le futur city stade
 - Relevés de vitesse rue de la poudrière

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, M. Michel HERGAT, Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

Le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : remboursement de frais à Mme Bassan et adoption du règlement intérieur du personnel communal. Les membres du conseil approuvent l'ajout de ces deux points.

Le Conseil municipal a élu pour secrétaire Mme Sandra GOMES-PICART.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 SEPTEMBRE 2015

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal **APPROUVENT** le compte-rendu de la séance du 2 septembre 2015.

N°61-2015 – CONVENTION – CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES

Le Maire rappelle que la CCCE a en charge le réseau d'assainissement. Une partie des eaux pluviales de la commune d'Entrange transite par ce réseau.

Après lecture de la convention de financement relative à la contribution eaux pluviales 2014 établie par la CCCE,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement pour la contribution eaux pluviales.

N°62-2015 – TRANSPORT SCOLAIRE – LOCATION DU BUS

La directrice de l'école élémentaire de Entrange sollicite la mairie pour la prise en charge d'une location d'un bus afin de se rendre à Hettange-Grande le 12 octobre 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de verser à l'école élémentaire la somme de 265,00 € correspondant à la location du bus.

N°63-2015 – DECISION MODIFICATIVE - BUDGET EAU

Les crédits étant insuffisants pour prendre en charge la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, il est nécessaire de voter une subvention exceptionnelle du budget de la commune vers le budget du service des eaux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** pour le budget « Service des eaux » la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

| | |
|--|--------------|
| Recettes / 748 Subventions d'exploitation | - 6 040,00 € |
| Dépenses/ 701249 Reversement redevance Agence de l'eau | + 6 040,00 € |

N°64-2015 – BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

Afin de régulariser l'émission d'un mandat au compte 673, il convient de voter un transfert de crédit.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** pour le budget communal la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

| | |
|---|------------|
| Dépenses/ 022 Dépenses imprévues | - 259,00 € |
| Dépenses/ 673 Titres annulés (sur exercice antérieur) | + 259,00 € |

N°65-2015 – BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

Afin de permettre le paiement d'une facture de l'entreprise WADEL pour le reboisement de la forêt communale d'Entrange, il est nécessaire de transférer des crédits communaux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** pour le budget communal la décision modificative suivante :

Section d'investissement

| | |
|--|--------------|
| Dépenses/2315-103 Opération « voiries communales » | - 2 400,00 € |
| Dépenses/ 2121 Plantations d'arbres et d'arbustes | + 2 400,00 € |

N°66-2015 – REMBOURSEMENT DE FRAIS

Mme BASSAN ne prend part ni aux débats ni à la délibération.

A l'occasion de la cérémonie organisée pour récompenser les lauréats du brevet des collèges, Mme Astrid BASSAN a avancé les frais pour acheter les 15 cartes cadeaux d'une valeur de 50,00 € chacune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTe** le remboursement à Mme Astrid BASSAN des 15 cartes cadeau soit 750,00 €.

N°67-2015 – REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité de se doter d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux,

CONSIDERANT que le projet de règlement intérieur soumis à l'examen des instances paritaires a pour ambition de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 16 septembre 2015,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le règlement intérieur du personnel communal dont le texte est joint à la présente délibération ;
- **DIT** que ce règlement sera communiqué à tout agent employé à la mairie de Entrange.

N°68-2015 – CITY STADE

Suite à la réunion publique du mercredi 30 septembre au sujet du projet de city stade il est ressorti que les principales sources d'inquiétude des riverains sont les nuisances sonores en soirée voire nocturnes.

Le Maire rappelle que c'est un projet intergénérationnel. Il propose de fermer l'aire de jeux (city stade et jeux pour enfants) : le choix du système de fermeture et des horaires restent à déterminer.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 2 voix « contre » et 11 voix « pour »,

- **DECIDE** de réaliser le city stade à Entrange-Cité (rue du carreau) en prévoyant la fermeture de l'aire de jeux ;

- **ATTRIBUE** le marché à la société Sport Environnement Services (consultation lancée le 3 juillet 2015 – délai de réception des offres le 30 juillet 2015 – commission pour l’ouverture des offres le 5 août 2015) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

DIVERS

- Remerciements de La ligue contre le cancer pour le versement d’une subvention.
- Un compteur de vitesse a été posé le 10 septembre 2015 rue de la poudrière. Les relevés de vitesse montrent que 95% des automobilistes circulent à moins de 40 km/h et que la vitesse moyenne est de 29 km/h.

Session close et séance levée à 21h50

Délibérations prises : n°61-2015 à n°68-2015

| | | | |
|----------------------|---------------------------------|------------------------|--|
| BACH Jean-Marie | <i>Procuration à M. DEWILDE</i> | FRANIATTE Éric | |
| BARBE Jérôme | | GOMES-PICART Sandra | |
| BASSAN Astrid | | HAGEN Claudine | |
| BERTOLOTTI Marie | | HAZOTTE Lydia | |
| CORNIQUET Yannick | <i>Absent</i> | HERGAT Michel | |
| DEWILDE Éric | | TONNELIER Jérôme | |
| DROUARD Michel | <i>Absent</i> | WOLTER Carole | |
| FEUVRIER Alieth | | | |